



Penthaz, le 18 mars 2019

Conseil communal Penthaz

Procès-verbal N° X

Séance du 18 mars 2019

Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente
Mme Chevalier Christiane, scrutatrice suppléante, Mme Aurora De Sa scrutatrice remplaçante extraordinaire
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15 en la salle du Verger

* * *

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic M. Freiburghaus, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse, ainsi qu'au nombreux public présent.

Opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres 39 présents, 8 excusés, 2 absents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2018. La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte

M. Freiburghaus demande une modification à la page 3 en réponse à l'intervention de Mme Martinetti sur l'utilisation par d'autres sociétés du site durant le Venoge Festival. Il avait répondu que : « si une manifestation peut s'ajouter durant cette période au festival, des discussions seraient possibles ». Or M. Freiburghaus revient sur ses propos et informe que l'autorisation ne pourra être délivrée qu'exclusivement à l'organisation du Venoge Festival 1 mois par an. Aucune modification ne sera apportée au PV du 10.12.2018, ce dernier étant conforme à ce qui a été dit. Toutefois, nous prenons acte dans cette séance de cette information.

Le PV est accepté avec une abstention.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

- M. André Marendaz a adressé à la Municipalité un courrier invitant nos autorités à créer un cabinet médical de groupe afin de subvenir à la pénurie de médecins généralistes à Penthaz. Ce courrier a été remis au conseillers avec la convocation.
- Lettre de démission de Mme Rebecca Dufour, la présidente lui souhaite le meilleur pour la suite. Sa démission étant au 31.3.2019, Mme Dufour reste active jusqu'à cette date.
- Lettre démission de Mme Martin Mareva. Mme Martin a fait parvenir un courriel informant de sa démission immédiate. Elle adressera ultérieurement un courrier formel. Nous prenons acte de sa démission à ce jour.
- Lettre de remerciements de la part des cartons du cœur pour le don des jetons de présence en 2018.

d) Communications de la Municipalité

M. Piéric Freiburghaus

- *Journal communal Le Cancanier*
La Municipalité est consciente du délai qui s'est passé entre la dernière séance du Conseil communal de décembre et la publication du Cancanier. Elle met tout en œuvre pour y remédier à futur.
Aussi, nous sommes intervenus auprès de la Poste suite aux problèmes récurrents de distribution des tous-ménages, spécifiquement du dernier numéro du Cancanier, et exigeons des prestations conformes à ce qu'il y a lieu d'attendre d'un établissement de droit public.
Un numéro du Cancanier sortira début avril. A cette heure, nous n'envisageons pas d'édition suite à la séance de mai. Le numéro suivant paraîtra alors tout début juillet.
- *Répartition des dicastères*
Une petite modification des dicastères a eu lieu, dès lors :
M. Yvan Rochat est également en charge des véhicules et du matériel d'entretien ;
M. Pierre-André Ischi a repris les secours et la sécurité, soit SDIS et la PCI.
- *Plan d'affectation à valeur de permis de construire sur les parcelles n° 109 et 688 sises au Cheminet*
Je vous avais annoncé, en décembre dernier, que la Municipalité allait lancer une procédure de Plan d'affectation à valeur de permis de construire sur les parcelles nos 109 et 688 sises au Cheminet, en vue de pouvoir mettre à disposition 8 classes pour la rentrée 2022 et planifier un programme complémentaire sur la parcelle voisine, Cheminet 22.

PV Conseil Communal séance du 18 mars 2019

Pour ce faire, nous présenterons un préavis de demande de crédit lors de la séance du 13 mai. Dans cette perspective, nous avons demandé des offres à 3 bureaux d'urbanisme et avons retenu, sous réserve de l'acceptation du crédit précité, l'offre du bureau Fischer Montavon et associés.

Pour rappel, le volet aménagement du territoire est de la responsabilité de la Commune ; la partie de demande de permis de construire est de celle du constructeur, en l'occurrence l'ASIVenoge, dont le mandataire est éo architectes.

- **Plan général d'affectation**
Des séances d'informations sont en cours avec les propriétaires directement impactés par les demandes de modifications exigées par le Canton. Nous devons également vous présenter un préavis de demande de crédit afin de financer l'adaptation du plan en vue d'une mise en vigueur souhaitée d'ici environ 2 à 3 ans.
- **Agenda 2030 et 3ème Journée du Développement durable du 25 mai 2019**
La 3ème Journée du Développement durable, en lien avec l'Agenda 2030, aura lieu le samedi 25 mai au Centre communal du Verger. Des activités seront notamment proposées par les 3 groupes constitués dans le cadre de l'Agenda 2030, soit « Consommation et déchets », « Nature et environnement » et « Mobilité ». Cette journée pourrait être précédée, vendredi 24, de la projection du film « Aujourd'hui », qui présente les expériences citoyennes à Genève. La présence de M. Guillaume de Büren, chef de l'Unité développement durable au Canton, subsidiairement habitant de Vufflens-la-Ville, donnera du crédit à notre démarche.
- **Sécurité publique**
La Municipalité a signé des contrats d'engagement à l'heure avec 7 personnes de la société de surveillance EKML. Celles-ci seront chargées d'intervenir dans le cadre du contrôle des véhicules en stationnement et en mouvement lorsqu'existe une interdiction générale de circuler. Ces collaborateurs suivront, courant avril, les cours de formation au Règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière. C'est ensuite qu'ils seront autorisés à intervenir et à verbaliser.
- **Venoge Festival**
Vous l'avez lu dans le Cancanier que, postérieurement à la séance du Conseil communal du 10 décembre, une réunion entre les propriétaires et exploitants des parcelles En Champ Riondenne, Venoge People et une délégation municipale a eu lieu à mi-janvier. Ladite rencontre a mis en exergue et de manière affirmée que les exigences, d'ordre supérieur, en matière d'exploitation agricole paraissent difficilement pouvoir être satisfaites et conjuguées, sur le même site, avec la tenue d'un festival. A ce jour la localisation, à moyen et long terme, du Venoge Festival n'est pas résolue. La Municipalité poursuit les échanges avec les différents partenaires. Aussi, la publication de l'article dans le dernier numéro du Cancanier a suscité une réaction de la part de M. Michel Anger. Suite à sa demande et avec son accord, je vous en fais lecture : lettre de M. Anger jointe au présent PV.

La parole est donnée aux Conseillers

M. Bernard Morel

M. Morel relève que le cancanier arrive parfois en février après le conseil du mois de décembre soit 2 mois plus tard. Lorsque la maison Planzer avait souhaité annoncer sa journée portes ouvertes à la mi-janvier, le cancanier avait pu être édité dans les délais. Un effort pourrait-il être fourni pour que l'on reçoive un cancanier dans un délai respectable ? M. Freiburghaus reconnaît pleinement ce problème et mettra tout en œuvre pour que la parution du journal se fasse au plus vite.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

Une pompe à la station pompage s'est arrêtée mettant le réseau inférieur sous pression. M. Duperrex a remis la pompe lundi soir à 22h30 le temps que le réseau se remette sous pression mardi tout est revenu dans l'ordre. Pas de remarques ni question de la part des conseillers.

M. Didier Chapuis, municipal

- **Personnel**
Suite à la démission de Mme Anne-Laure Girard du poste de boursière, la municipalité a nommé M. Iban Garcia au poste de boursier communal avec effet au 1er avril 2019. M. Garcia est actuellement boursier communal adjoint. Il est né en 1979 et a une formation axée sur les finances. Il est au bénéfice d'un master en management et administration de PME réussi à la fin de ses études en Espagne. En 2013 il a suivi un cours de formation supérieure en comptabilité et en 2018 une formation de gestion des salaires et assurances sociales. Les deux formations ont été réussies avec succès. M. Garcia occupe le poste de boursier communal adjoint à la commune de Penthelaz depuis février 2014. Il aura l'occasion de se présenter aux membres du Conseil lors d'une prochaine séance. Afin d'assurer les tâches du service de la bourse pendant cette période de transition, la Municipalité a engagé avec un contrat à durée déterminée, Mme Anne-Claude Studer.
- **Patinoire**
Les conditions météorologiques de cet hiver ont permis une très bonne fréquentation de la patinoire. L'augmentation du nombre de patineurs est de 14% environ en comparaison avec la saison 2017-2018. Il n'est pas encore tenu compte des écoles dont la présence des élèves a été très soutenue. Des classes de l'établissement scolaire de Cheseaux sont aussi venues patiner.

PV Conseil Communal séance du 18 mars 2019

- *Piscine*
La date d'ouverture a été fixée au samedi 18 mai et la fermeture au lundi du Jeûne Fédéral soit le 16 septembre.
- *Camping*
Le camping saisonnier va ouvrir comme d'habitude le 1er avril prochain. Par contre l'ouverture du camping de passage a été différée au 1er mai. Le règlement du camping a été totalement révisé et approuvé en séance de Municipalité. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur avec effet immédiat.

Pas de remarques ni question de la part des conseillers.

M. Yves Jauner, Municipal

- *ASIVenoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)*
Lors de l'assemblée du 30 janvier 2019 du conseil intercommunal de l'ASIVenoge, le crédit d'étude de constructions de pavillons provisoires à Penthaz, a été accepté à la majorité.
Le crédit de construction ou de location des 4 pavillons sera présenté en juillet 2019 au Conseil Intercommunal de l'ASIVenoge.
L'étude du PPA à valeur de permis de construire est en cours d'étude par la Commune de Penthaz et le projet de construction de 8 classes est en en cours de développement par le dicastère de construction du codir Asivenoge.
- *ASPIC (Association intercommunale de la Piscine des Chavannes)*
Lors de l'assemblée générale du 7 mars 2019, le financement de la piscine régionale couverte scolaire et publique à Cossonay dans le futur complexe scolaire des Chavannes a été accepté à la majorité.
Crédit de construction de CHF 10'250'000.
Les quatre entités porteuses (ASPIC, ASICOVV, Fondation Vernand et Commune de Cossonay) du projet ont validés le financement du projet. Tous les feux sont au vert pour la réalisation de ce projet.
Les travaux pourront débiter cette année. La fin des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2021.

M. Yvan Rochat, Municipal

Pas de communication pas de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. **Assermentation**
2. **Préavis municipal n° 2019-29 relatif à l'achat d'une balayeuse Bucher**
3. **Préavis municipal n° 2019-30 relatif au remplacement des cibles 300 mètres, Armes de guerre**
4. **Interpellation de M. Eloi Contesse « Police des constructions : comment la Municipalité préserve-t-elle la qualité de nos quartiers »**
5. **Nomination/Dissolution de Commissions**
6. **Propositions individuelles**
7. **Communications de la Présidente**

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

1. **Assermentation**

M. Ducommun a été élu lors de l'élection complémentaire durant la séance du bureau électoral du 23.09.2018, en application des articles 66 et 67 de la loi du 16.05.1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Il est assermenté ce jour.

La Municipalité nous a informés du départ de la commune de M. Thierry Burnat au 31.1.2019. Le 1^{er} vient-ensuite M. Olivier Fuchs ayant quitté la Suisse c'est M. Mohammad Soltan Hosseini, 2^{ème} vient-ensuite qui est donc élu. M. Mohammad Soltan Hosseini étant absent ce soir, nous procéderons à son assermentation lors du prochain conseil.

Suite à la démission au 31.3.2019 de Mme Rebeca Dufour du GIP, Mme Dolores Antonino a été proclamée élue par le bureau du conseil en date du 17.3.2019 nous procéderons à son assermentation également lors du prochain conseil du mois de mai.

Dès maintenant 40 conseillers sont présents.

2. **Préavis municipal n°2019-29 relatif à l'achat du balayeuse Bucher**

M. Steve Bezençon nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers.

M. François Bachmann

M. Bachmann demande pourquoi est-ce que l'on amorti sur le solde après prélèvement au fonds de réserve et pas sur le montant total de l'achat. Il faudra bien amortir les CHF 100'000 quel que soit l'endroit où on les a pris. ? M. Chapuis répond que CHF 100'000 étaient disponibles sur le compte fonds de réserve pour véhicule. C'est une décision de la municipalité de prendre CHF 100'000 pour amortir directement l'achat et le solde sera amorti sur 8 ans. En fonction des résultats des comptes, on décidera si on réalimentera ce compte.

Mme Sylvette Grandchamp

PV Conseil Communal séance du 18 mars 2019

Mme Grandchamp relève qu'il y a une petite erreur dans les conclusions du préavis. Ce n'est pas la commission des finances qui a siégé mais bien la commission véhicule. Ne pouvant pas modifier les conclusions sans faire un amendement, le préavis sera voté tel quel.

Il n'y a plus de question. La Présidente nous relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2019-29, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 156'000.00 TTC ;
2. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
3. D'amortir le montant de la manière suivante :
 - a) Prélèvement sur le fonds pour renouvellement véhicules (9.281.431) : CHF 100'000.00
 - b) Amortissement du solde net en 8 ans à raison de maximum CHF 7'000.00 par année.

Le préavis est accepté par 38 oui et 1 non

3. Préavis municipal n° 2019-30 relatif au remplacement des cibles 300 mètres, Armes de guerre.

M. Jauner demande des modifications «cosmétiques »

Page 1 et page 4 il faut lire Madame la Présidente et non Monsieur le Président

M. Jauner demande également que l'on ajoute un point 1 dans les conclusions comme suit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 85'000.-- TTC

Mme la Présidente rappelle que si l'on veut modifier les conclusions du préavis il faut qu'un amendement soit demandé, soit par un membre du conseil soit par la Municipalité elle-même ou que la Municipalité retire son préavis et le représente ultérieurement. Toutefois ce montant étant mentionnée dans le préavis mais qu'il a été omis de le reporter dans les conclusions, l'assemblée accepte qu'une ligne supplémentaire soit ajoutée sans passer par un amendement.

M. Gilles Michot nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers

Mme Sylvette Grandchamp

Mme Grandchamp regrette que seule une offre ait été demandée ne permettant pas de comparaison, de mise en concurrence. Elle regrette également que les sociétés de tir Armes de Guerre et l'Abbaye n'ait pas été sollicitées pour participer, même modestement, sur le plan financier. Sachant que la société de tir du Petit calibre a également fait une demande de soutien, elle pose la question et demande à la municipalité si elle pourra être équitable dans le soutien financier des différentes sociétés.

M. François Bachmann

M. Bachmann demande quel montant a été investi sur le plan écologique dans ce préavis. M. Chapuis répond qu'actuellement rien n'a été investi à ce niveau. Toutefois, il y a un montant au budget en priorité 4 de CHF 420'000.— qui est prévu pour l'assainissement des buttes. Ces travaux ne seront pas entrepris durant cette législature. M. Bachmann relève donc qu'avec le préavis de ce jour et le montant budgétisé c'est pas loin d'un demi-million de francs qui sera investi pour le tir. Il en revient à la question de l'équité entre les différentes sociétés et demande à la municipalité d'y être attentive.

M. Jauner répond qu'en 2016 ou 2017 des travaux ont été fait sur les récupérateurs de balles.

M. Yvan Rochat redit que des travaux ont été faits sur les récupérateurs de balles mais les travaux budgétisés concernent uniquement l'assainissement de la butte. Il n'y a pas d'urgences pour entreprendre ces travaux.

Il n'y a plus de questions.

La Présidente nous relit les conclusions du préavis en ajoutant le point demandé par M. Jauner, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2019-30, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 85'000.--
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des cibles ;
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. D'amortir le montant en 30 ans à raison de CHF 2'850.00 par année au maximum.

Le préavis est accepté par 27 oui, 4 non, 8 abstentions.

4. Interpellation de M. Eloi Contesse « Police des constructions : comment la Municipalité préserve-t-elle la qualité de nos quartiers »

M. Contesse nous lit son interpellation qui pose deux questions à la municipalité :

- Est-ce que la municipalité se préoccupe de la qualité des aménagements extérieurs lors des mises à l'enquêtes, et, si oui, comment procède-t-elle pour l'évaluer ?

- Est-ce que la municipalité applique les règles du PGA de 2015 en matière de qualité des aménagements extérieurs.

Etant donné que celles-ci sont plus contraignantes que le contenu du PGA de 1980 ?

L'interpellation a été expédiée avec la convocation du jour à tous les conseillers. Mme la Présidente demande si au moins 5 membres de l'assemblée soutiennent cette interpellation. C'est le cas, la municipalité prend note et répondra à cette dernière lors du prochain conseil le 13 mai 2019.

5. Nomination/Dissolution de Commissions

Commission sportive : M. Chevalier Nicolas, GIP en remplacement de Mme Dufour Rebecca

Commission développement durable : M. Sébastien Borgeaud, GIP en remplacement de Mme Dufour Rebecca

Scrutatrice suppléante : Mme De Sa Aurora, Socialistes, Verts et Sympathisants en remplacement de Mme Martin Mareva.

Commission de gestion : M. Zurcher Stéphane, Socialistes, Verts et Sympathisants en remplacement de Mme Martin Mareva

Aspic : M. Eric Joseph, GIP membre en remplacement de Mme Grandchamp Sylvette

M. Stéphane Zurcher suppléant en remplacement de Mme Martin Mareva

6. Propositions individuelles

Mme Sylvie Aubert

Mme Aubert remercie la municipalité d'avoir mis en place la récupération des flaconnages à Valorsa et demande comment sont recyclés ces déchets. M. Ischi répond que le PET est recyclé à Grandson. Pour les autres plastics, ils sont brûlés avec les autres déchets. Mme Aubert demande pourquoi ne sont-ils pas recyclés et pourquoi nous ne nous associons pas avec les communes voisines, tel que La Sarraz, pour optimiser les transports en direction de Grandson ? M. Ischi rappelle que ce ramassage est en phase de test. Actuellement, 4 kg par habitant par an sont collectés. Il en reparlera avec Mme Costa, directrice de Valorsa lors de leur prochaine rencontre. Mme Aubert propose que l'on essaie de remotiver les autres communes membres de de Valorsa pour valoriser ces déchets.

M. Claude-Alain Zbinden

M. Zbinden avait demandé lors du dernier conseil s'il était possible d'optimiser le stationnement sur le site de Valorsa. Quand est-il ? M. Ischi répond qu'il n'y a pas de plaintes des autres utilisateurs donc rien ne sera changé pour le moment.

M. Pierre Zurbrugg

La municipalité promettait avec chaque préavis un petit chapitre sur l'aspect du développement durable. La municipalité maintient-elle cette envie ? M. Freiburghaus répond que c'est bien une orientation que la municipalité à prise. Si rien n'est noté dans les deux préavis du jour, c'est que pour celui des cibles, il n'y avait pas matière à argumenter et pour le deuxième ça n'a pas été fait, ce préavis ayant été présenté dans l'urgence. Le tir sera corrigé. M. Zurbrugg ajoute que si l'on parle de société locale dans le préavis des cibles, on pourrait également parler développement durable, la question sociale étant aussi comprise dans ce sujet.

M. Daniel Traini

M. Traini demande à la municipalité si une discussion a eu lieu avec la maison Planzer pour revoir le revêtement de la passerelle qui reste glissant. M. Freiburghaus répond que les discussions ont eu lieu avec Planzer qui a pris contact avec la maison qui a fourni ce revêtement. Il en est ressorti que ce dernier est adéquat et offre les marges de sécurité nécessaires. M. Freiburghaus invite les gens victimes d'un accident à se manifester afin de pouvoir plaider avec des cas concrets pour essayer de faire changer les choses.

M. François Bachmann

- M. Bachmann encourage la municipalité à penser d'intégrer au futur projet de l'école des surfaces naturelles pour nos enfants, ceci également en relation avec l'interpellation de M Contesse.

- M. Bachmann constate que les bus scolaires remontent le Cheminet à une vitesse inadaptée et supérieure à la limite autorisée. Peut-on revoir la signalisation, apposer des panneaux de rappels pour sensibiliser les chauffeurs qui semblent oublier qu'ils sont dans une zone 30 ? M. Jauner prend acte et va regarder si l'on peut mettre des panneaux. Concernant les bus, l'Asicope rend attentif les prestataires des transports qu'ils doivent avoir un comportement irréprochable en transportant des enfants.

PV Conseil Communal séance du 18 mars 2019

Mme Sylvette Grandchamp

Est-ce que les nouveaux préposés de la société de surveillance EKML pourront-ils intervenir aux alentours de l'école ? M. Freiburghaus répond que les possibilités d'interventions des personnes engagées, selon les dispositions de la RLVCR, ne peuvent intervenir que sur les questions de stationnements. Lorsque le véhicule est en mouvement, ils interviennent uniquement s'il y a une interdiction formelle de circuler. Ils ne peuvent pas intervenir sur une parcelle privée. Si une parcelle privée n'est pas mise à banc on ne peut pas bloquer une personne qui stationne dessus.

M. Nicolas Chevalier

Seuls les gendarmes peuvent agir. Puisque l'on paie un forfait annuel à la gendarmerie, pourrait-on leur demander de faire des passages devant l'école et de verbaliser les contrevenants, la prévention n'étant pas efficace ? M. Freiburghaus répond que la gendarmerie vient que très peu par manque de temps. Il n'y a pas, ou peu de moyen d'intervenir. Les patrouilleuses ont également besoin parfois du renfort de la gendarmerie car elles sont peu respectées.

Mme Esther Martinetti

Mme Martinetti demande si l'on pourrait demander à la gendarmerie de proximité, qui vient tous les 15 jours le mercredi, de venir plus tôt et pouvoir faire acte de présence devant l'école ?

Concernant la vitesse des bus, pourrait-on inclure les enfants de l'école dans un projet de réalisation de panneaux qui permettrait de les sensibiliser, ainsi que leurs parents, sur cette problématique ? M. Freiburghaus va prendre contact avec M. Déjardin pour en parler.

Mme Dominique Von der Muhll

Concernant cette problématique de sécurité autour de l'école, il existe des plans de mobilité scolaire. Mme Von der Muhll propose que l'on en mette un en route. De plus elle propose d'intégrer cette question-là dans le projet du centre.

M. Stéphane Zurcher

Concernant les travaux sur la route de Lausanne, les travaux obligent les automobilistes à passer par le chemin des Fourches. Les employés des entreprises du site se parquent sur le chemin des Fourches. La municipalité peut-elle intervenir ? M. Freiburghaus répond que nous avons peu d'outils pour intervenir. Dans certaines zones il y a des indications liées à la zone 30 qui spécifient que l'on ne peut pas se parquer en dehors des cases. Si rien n'est indiqué, on ne peut pas intervenir. La signalisation des zones 30km/h est en cours de vérification et de légalisation.

7. Communications de la Présidente

Mme Codina Cervellin rappelle qu'une commission ne peut siéger valablement que si la majorité des membres sont présents. Merci aux personnes qui sont absentes de la faire savoir au plus tôt pour que les décisions adéquates puissent être prises. Elle demande aussi aux délégués des associations intercommunales qui ne peuvent pas répondre à une convocation d'informer leur suppléant afin qu'il puisse s'organiser et que notre commune puisse être représentée. Lorsqu'une confirmation de présence est demandée dans une convocation, merci également d'y répondre rapidement.

Prochaines échéances :

- Dimanche 7 avril 2019, élection complémentaire au Conseil d'Etat, 2ème tour
- Lundi 06 mai 2019, séance de préparation du conseil communal
- Lundi 13 mai 2019, séance de conseil
- Dimanche Votations 19.05.2019,
- Mardi 11 juin 2019, séance de préparation du conseil communal
- Lundi 17 juin 2019, séance de conseil

La séance est levée à 21h56

La Présidente



Valérie Codina Cervellin



La secrétaire



Sylvette Grandchamp

Mesdames, Messieurs,

Profondément touché dans ma santé et à la veille de disputer le « match de ma vie », après comme certains le savent déjà bien des ennuis à répétitions depuis bientôt 35 ans dont je vous passe les détails, et ne pouvant dès lors assurer ma présence à diverses séances ces prochaines semaines voir mois étant à l'arrêt maladie depuis le 1^{er} février déjà, je vous fait juste part de mon ressenti final envers toutes ces tractations, discussions, négociations et encore et surtout propositions que j'ai pu faire ou entreprendre concernant le Venoge Festival de PENTHALAZ, soit ;

En bon français j'en ai sérieusement marre d'entendre mais surtout de lire les propos pour le moins déplacés, mensongés, voir même calomnieux de la part de Monsieur le Syndic envers les quatre (4) familles isolées tant dans le journal de Cossonay qu'encore dans le dernier Cancanier, et ceci sans jamais tenir comptes de bien d'autres personnes dérangées par divers autres aspects du dit VF.

Sans jamais non plus considérer les doléances de ces 4 riverains comme autant d'améliorations de confort, de sécurité et bien être des festivaliers en premier, doléances que la direction du VF à elle bien compris, admis et parfaitement (ou presque) mise en place depuis le dernier VF 2018.

Fatigué et lassé de me battre pour la collectivité tant sportive que culturelle et pour le bien être des habitants et/ou voisins, ceci sans retour positif des autorités et de Monsieur le Syndic en particulier, je tiens ici à vous faire part de ma décision d'accepter l'édition 2019 du VF sans plus de formalités si ce n'est celle de respecter à la lettre la convention comme en 2018 d'ailleurs avec les quelques ajustements discutés lors de la dernière séance tripartite. Concernant maintenant le DEVENIR du VF et surtout dans le but de ne pas obliger celui-ci à déménager hors de notre territoire communal, chose que je n'ai jamais souhaité d'ailleurs ainsi que dans l'attente de voir enfin nos autorités aider sérieusement le VF à trouver une vraie solution, je consens pour ma part à ce que le Venoge Festival perdure encore quelques années sur le site actuel.

Ceci n'engage toutefois que ma personne et ceci en ne cautionnant en aucun cas les risques sécuritaires du site de Sauffaz.

Dès lors je vous souhaite une prochaine séance constructive ainsi et surtout qu'une longue vie au VFsur PENTHALAZ .

En vous souhaitant bonne réception de ce courriel, recevez, Mesdames et Messieurs mes respectueuses salutations.

PS ; Je tiens néanmoins à ce que cette communication soit faite lors du prochain conseil communal par vos soins, faute de quoi je transmettrais alors à Madame la présidente du conseil.